A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER

Formulaire d’autorisation image et voix - Mineur

Dans le cadre des activités organisées pendant l’accueil périscolaire et extrascolaire durant l’année 2024/2025, les agents de la mairie sont susceptibles de prendre des photos et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaitre votre enfant. Ces médias pourront être utilisés pour mettre en avant les actions mises en place par la mairie, ou lors d’un projet pédagogique réalisé avec les enfants. Afin de pouvoir enregistrer l’image, et/ou la voix de votre enfant et l’utiliser, nous recueillons votre consentement :

**Captation de la voix/l’image**

Nous, soussigné(e)s …………………………………………et……………………………………. autorisons la mairie de Margency à :

Photographier notre enfant : …………………………………………………

Le filmer et capter sa voix

**Diffusion de la voix/l’image**

Nous autorisons la diffusion de son image et de sa voix sur :

☐ Les publications municipales également disponibles sur le site internet de la mairie (magazine municipal, hors-série, brochure, plaquette, affiche, flyer, etc)

Les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram, Twitter, etc)

L’affichage interne accessible uniquement aux enfants et aux agents de la mairie encadrant les activités

**Association de son identité à sa voix/son image**

Nous donnons notre accord pour associer son nom et son prénom aux enregistrements :

Oui

Non

Fait à …………………………………………… Signatures :

Le (date) ………………………………………

La mairie de Margency collecte vos données et celles de votre enfant pour la gestion de son droit à l’image et à la captation de sa voix. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la mairie (disponible sur demande à l’accueil ou par mail : [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr)).